
NE PAS RENVOYER A L'ECOLE, INFOS GENERALES A GARDER CHEZ VOUS

1. Délai d'inscription pour les cours jusqu'au 31 août 2024 à envoyer à :

Grangeneuve

Section Formation – Bâtiment O

Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

Tél. 026 305 55 50 - E-Mail: Valerie.MartinetSardonini@fr.ch ou grangeneuve-formation@fr.ch

2. Ouverture d'un module

Un module sera ouvert dès 8 participants inscrits.

3. Conditions d'admission aux cours du brevet et de la maîtrise agricole

Posséder un CFC en agriculture ou un CFC du champ professionnel de l'agriculture.

4. Coûts

Taxe administrative annuelle

CHF 60. --

Coûts des cours

voir tarifs

Examens de brevet (4 épreuves) - **inscription directement auprès d'Agora**

- Epreuve 1 : Rentabilité entreprise (examen du B02)

CHF 150. --

- Epreuve 2 : Technique de production
(examen écrit du LW01, LW02 ou LW04)

CHF 150. --

- Epreuves 3 et 4 (étude et visite d'exploitation)

CHF 760. --

Examens de maîtrise (3 épreuves) – facturés par Agora

- Epreuve 1 : Gestion d'entreprise (examen du M01)

CHF 150. --

- Epreuves 2 et 3 : Business plan + entretien professionnel
sur la base du business plan

CHF 570.--

Matériel, livres, photocopies

prix effectif

Depuis l'année scolaire 2017-2018, le système de financement de la formation supérieure est passé à un système de financement à la personne. La Confédération remboursera aux candidats 50% des coûts de formation (hors taxes d'examens finaux) dès inscription aux examens finaux. En contrepartie, les écoles ne reçoivent plus de soutien financier de la Confédération.

Le canton de Fribourg subventionne les candidats fribourgeois à hauteur de 20.- CHF par demi-journées de cours.

Les personnes qui suivent un/des module(s) à titre d'auditeur ne peuvent prétendre à une subvention de la Confédération.

N. B. : la Confédération ne prévoit pas de remboursement pour les personnes qui interrompent leur formation en cours de route.

5. Facturation

L'écolage sera facturé au début des cours. Le solde (matériel, livres et photocopies + taxes d'examen de module) sera facturé à la fin de l'année scolaire.

Tout élève se désinscrivant après le 1^{er} décembre devra payer l'entier de la facture, ceci même s'il ne participe à aucun cours.

6. Désinscription aux cours et aux examens

En cas de désistement à tous les modules avant le 1^{er} décembre, une taxe de désinscription de 100.-- CHF sera perçue.

En cas de désistement d'un ou plusieurs modules sur la période allant de septembre à novembre, vous êtes tenu-e-s d'en informer **par écrit** le centre de formation jusqu'au 1^{er} décembre (un mail suffit à l'adresse Patrick.hayoz2@fr.ch). Après cette date, la **totalité** des modules pour lesquels le candidat s'est inscrit sera facturée. Pas de remboursement possible. Le matériel préparé sera également facturé.

Les candidat-e-s qui se désinscrivent en cours de module ou en cours d'année ne peuvent pas prétendre à un remboursement et sont tenu-e-s de payer l'entier des modules pour lesquels ils se sont inscrits.

7. Inscription tardive

Les candidats qui s'inscrivent à l'école après le 31 août seront acceptés selon les places disponibles. Une taxe de 100.-- CHF pour inscription tardive sera facturée.

8. Module individuel suivi en formation continue

Le module LW17 peut être suivi hors du cadre du brevet et le délai d'inscription est différent. Toute personne se désistant moins de 15 jours avant le début du cours devra payer l'intégralité du module.

BREVET

Conditions d'admission à l'examen de brevet

- > 24 mois de pratique dans le champ professionnel après l'obtention du CFC lors de la remise de l'étude d'exploitation
- > Avoir acquis 16 points dans les modules de techniques de production ou être inscrit-e aux examens de ces modules
- > Paiement de la taxe d'examen et remise de l'étude d'exploitation dans les délais

Conditions d'octroi du brevet

- > Avoir acquis les modules obligatoires (B01, B03 et B04)
- > Certificats des modules requis (minimum 16 points)
- > Examen final: note globale de 4.0 au minimum et moyenne des notes des épreuves 3 et 4 de 4.0 minimum
- > Plus d'informations sous : www.agrijob.ch -> Formation supérieure -> Brevet ou Maîtrise -> Documents d'examen

MAÎTRISE

Conditions d'admission à l'examen final de la maîtrise

- Être titulaire du brevet d'agriculteur/trice selon le règlement de 2013
- Avoir acquis les modules obligatoires M02, M03, M04 et M05 ou être inscrit aux examens de ces modules
- Avoir acquis 20 points dans les modules de techniques de production (dont les 16 points acquis au brevet)

Conditions d'octroi de la maîtrise :

- Certificats des modules requis
- Note globale de 4.0 minimum ; moyenne des notes des épreuves 2 et 3 de 4.0 minimum

La dotation des modules est informative, des changements peuvent avoir lieu. Notamment en cas de collaboration avec d'autres écoles

No	Nom du module	Nbre de demi-journées de cours (y.c. ½ jour d'examen) 1 demi-jour = 4 périodes	Tarif par demi-jour de cours (subvention de 50% après l'inscription aux examens)	Tarif auditeur (sans subvention)	Taxe d'examen de module	Lieu de cours (CR = coordination romande)
BREVET						
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	10	80.00	80.00	-	Grangeneuve
B02	Rentabilité de l'entreprise (module complet)	25	80.00	80.00	-	Grangeneuve
B02.2	Etude d'exploitation et visite d'exploitation (accompagnement rédaction étude)	5	80.00	80.00	-	Grangeneuve
B03	Marketing	11	80.00	80.00	-	Grangeneuve
B04	Gestion du personnel	11	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
BF13	Production d'oeufs	11	Tarifs Aviforum			Aviforum
BF14	Alimentation et ménage sur l'exploitation agricole	11	80.00	80.00	140.00	CR FR/VD/VS/JU
BF28	Techniques agricoles	9	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
BF30	Smart farming	11	80.00	80.00	140.00	CR FR/VD/VS/JU
BF31	Petits fruits (introduction, baies 1)	11	80.00	80.00	140.00	CR VS
BF32	Innovation et création de valeur	11	80.00	80.00	140.00	CR FR/VD/VS/JU
LW01	Grandes cultures	19	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	21	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages BIO	21	80.00	80.00	140.00	CR FR/VD/VS/JU

No	Nom du module	Nbre de demi-journées de cours (y.c. 1/2 jour d' examen) 1 demi-jour = 4 périodes	Tarif par demi-jour de cours (subvention de 50% après l' inscriptions aux examens)	Tarif auditeur (sans subvention)	Taxe d' examen de module	Lieu de cours (CR = coordination ro-mande)
LW05	Bétail laitier	21	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW06	Production porcine	21	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW07-08-09	Tronc commun	2	80.00	80.00	-	CR FR/VD
LW07	Engraissement de gros bétail	A définir	80.00	80.00	140.00	JU
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	14	80.00	80.00	140.00	CR FR/VD
LW09	Engraissement de veaux	6	80.00	80.00	140.00	CR FR/VD
LW10	Soins aux onglons des bovins	11	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW12	Insémination des bovins	11	80.00	80.00	140.00	CR VD
LW13	Elevage et garde des ovins	11	80.00	80.00	140.00	CR VS
LW16	Economie alpestre	8	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	11	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW18	Module supplémentaire en grandes cultures	9	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW20	Approfondissement santé des bovins (Herd manager)	21	80.00	80.00	140.00	CR FR/VD/VS/JU
OF06	Petits fruits (approfondissement, baies 2)	7	80.00	80.00	140.00	CR VS

	MAITRISE					
M01	Planification économique et financement	12	80.00	80.00	-	Grangeneuve
M02	Economie politique et politique agricole	16	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
M03	Droit agricole et formes d'entreprise	12	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
M04	Assurance, Prévoyance, Fiscalité	11	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
M05	Gestion stratégique (y.c. élaboration du businessplan)	10	80.00	80.00	-	Grangeneuve